

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU PONT
Mairie – 1, rue Pasteur – 38380 SAINT LAURENT DU PONT
Téléphone : 04 76 06 20 00
Télécopie : 04 76 55 12 30
accueil@mairie-st-laurent-du-pont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
DELIBERATION 02022023/03

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers représentés : 05

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 25 janvier 2023

PRÉSENTS : Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Claire GRANDDJEAN, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Véronique MOREL, Céline BOURSIER a donné pouvoir à Mathias LAVOLE, Marie Grace CAPELLI a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Marie-Aude GONON (05)

ABSENTS : Romain DE WAELE, Carole FROT-COUTAZ, Stéphane PUGLISI, Philippe THOMAS (04)

SECRETAIRE : Mathias LAVOLE

OBJET – DEMANDES DE SUBVENTION DETR, CAPI ET CONTRAT VILLE REGION – REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF CHARLES BOURSIER

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que la piscine municipale se doit d'être réhabilitée suite à la constatation de plusieurs détérioration importante de ses bassins mais aussi de ses plages et de son système de filtration. Dans le cadre du travail mené sur cet équipement, d'autres remises à niveau d'équipements sportifs environnant ont été mises en avant et permettront de clôturer les investissements réalisés ces dernières années sur ce site sportif.

Un projet global a donc été mené et sa déclinaison financière se décompose comme suit :

Travaux de réhabilitation piscine : 330 521 euros HT

- Bassins : 172 960 euros HT
- Plages : 94 725 euros HT
- Système de filtration : 62 836 euros HT

Réhabilitation piste athlétisme et création saut en longueur : 40 838.33 euros HT

Création d'un espace workout : 29 293.48 euros HT

Total travaux : 400 652.81 euros HT

Aide sollicitée au titre de la DETR (20%) : 80 130 euros

Aide sollicitée au titre du contrat ville Région (forfait) : 92 000 euros

Aide sollicitée au titre du CPAI, Département (20%) piscine uniquement : 66 104 euros

Autofinancement communal : 162 419 euros

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le **10 MARS 2023**

ID : 038-213804123-20230202-2023_003-DE

Le conseil municipal approuve ces projets et les demandes de financements associées. Il charge M. Le Maire de toutes les démarches relatives à ce dossier et notamment de réaliser les demandes de financement les plus élevées possibles pour pouvoir assurer le portage du projet.

POUR : 23
Contre : 00
Abstentions : 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 2 février 2023

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance


Annule et remplace la délibération 02022023/03 publié le 7 février 2023
Motif : erreur sur le nombre de personnes votantes